

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



23064811

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

05 MAI 2023

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

Greffier

N° d'entreprise : **0773 565 991**

Nom

(en entier) : **FranchYRSud**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**

Adresse complète du siège : **Rue du Follet 50 - 7540 Kain**

Objet de l'acte : Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 2023

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société « FranchYRSud SRL » s'est tenue au siège de la société le 21 avril 2023 à 10 heures.

L'actionnaire S.A. Laboratoires de Biologie Végétale YVES ROCHER Kain (Belgique) représentée par Monsieur Alexandre RUBIN, Administrateur et Madame Mailys RIOUAL, Administrateur Titulaire des 45 actions, soit 100% du capital

Ont donné tous pouvoirs à Madame Julie ROSENKRANTZ, Administrateur de la SRL FranchYRSud aux fins de les représenter à ladite assemblée.

Suivant l'article 22 des statuts et étant donné le pouvoir de représentation établi par les actionnaires, Madame Julie ROSENKRANTZ, Administrateur Mandataire, signe le procès-verbal au nom de tous les actionnaires votant à l'unanimité. Etant seule, il n'a pas été constitué de bureau.

EY Reviseur d'Entreprises SRL, représenté par Thomas MEURICE a été informé de la tenue de l'assemblée.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur l'activité de l'exercice 2022
2. Rapport du Commissaire sur l'exercice 2022
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022
4. Affectation du résultat
5. Quitus aux administrateurs et au Commissaire

1^{re} RESOLUTION

Madame Julie Rosenkrantz expose son rapport du Conseil d'Administration.

Sur un premier exercice comptable de 15 mois, soit d'octobre 2021 à décembre 2022, les ventes et prestations de « FranchYRSud SRL » s'élèvent à 1 481 457 eur .

Celles-ci se décomposent en deux activités :

- le chiffre d'affaires soins générés dans nos instituts de beauté : 525 933 eur
- les commissions sur vente de produits cosmétiques facturées à notre actionnaire « Laboratoires de Biologie Végétale Yves Rocher SA » : 955 524 eur.

Les frais d'exploitation 1 437 197 eur correspondent principalement aux frais de personnel et aux frais d'intérimaires actifs dans nos magasins et à la redevance de Marque versée à sa maison mère.

Le résultat d'exploitation au 31 décembre 2022 s'élève par conséquent à 44 260 eur.

Le résultat financier au 31 décembre 2022 s'élève à 2 085 eur.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/05/2023 - Annexes du Moniteur belge

Le bénéfice après impôts affiche 26 106 eur sur une première année d'activité de 15 mois.

La « SRL FranchYRSud » n'a pas engagé de dépenses de recherche et développement au cours de l'exercice 2022.

Eléments significatifs

Il n'existe à notre connaissance aucun élément nouveau susceptible d'influencer sensiblement les comptes annuels au 31 décembre 2022.

Utilisation d'instruments financiers par la société

La société n'utilise pas d'instruments financiers.

Outre les éléments repris ci-avant relatifs à l'activité 2022, le Conseil d'Administration confirme, qu'à sa connaissance, il n'existe pas de risques et incertitudes significatifs auxquels la société est confrontée autres que ceux résultants de son activité normale. La « FranchYRSud SRL » remonte ses liquidités auprès de la société « Laboratoires de Biologie Végétale Yves Rocher France SARL », qui joue le rôle de trésorier au sein du Groupe Rocher.

Sur les prochaines années, nous pensons que le marché de la cosmétique devrait par ailleurs être stable sur le territoire BeNeLux.

Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société
Rien à mentionner

Ce rapport de gestion est approuvé à l'unanimité.

2e RESOLUTION

Le rapport du commissaire est approuvé à l'unanimité.

3e RESOLUTION

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 sont approuvés à l'unanimité.
Ils comprennent le bilan, le compte de résultats, les annexes et le rapport de gestion.

4e RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat à la réserve légale et aux bénéfices reportables.
Les actionnaires approuvent la proposition d'affectation du résultat :

Bénéfice reporté de l'exercice précédent	0.00 EUR
Bénéfice nette de l'exercice	26 105.67 EUR
Réserve légale	4 500.00 EUR
Dividendes	0.00 EUR
Bénéfice à reporter	21 605.67 EUR

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'affecter à la rubrique des bénéfices reportés 21 605.67 eur.

5e RESOLUTION

Les actionnaires donnent quitus de leur mandat aux administrateurs, ainsi qu'au Commissaire pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 10h30.

Julie Rosenkrantz
Administrateur
Déléguataire

Courvoisier Christophe
Financial Manager